

# CHARTRE D'UTILISATION DES JEUX VIDEO

Institut français de Tunisie • Médiathèque

20-22, avenue de Paris, Tunis 1000 • 31 32 52 23 - 31 32 52 24 • [www.institutfrancais-tunisie.com](http://www.institutfrancais-tunisie.com)

## LA CHARTE D'UTILISATION DES JEUX VIDEO SUR CONSOLES

Les médiathèques de l'institut Français de Tunisie mettent à la disposition des publics, en complément des collections et des services, des consoles de jeux vidéo : PlayStation 4.

Le service est accessible uniquement sur réservation.

L'âge minimum requis pour jouer est de 5 ans. Les enfants de moins de 7 ans devront être accompagnés d'un adulte majeur durant toute la durée du jeu.

L'usage des consoles est limité à certains créneaux horaires définis par la médiathèque.

La réservation d'un créneau de jeu peut se faire soit en se présentant sur place, soit en appelant la médiathèque durant les heures d'ouverture au public, soit en ligne sur le site des médiathèques.

Si l'utilisateur ne se présente pas au début du créneau, ce dernier est annulé.

Ces plages horaires proposeront soit des jeux prédéfinis soit la possibilité de choix de jeux dans les collections. Dans ce cas, il ne peut être choisi qu'un seul jeu par créneau horaire, sans possibilité d'en changer en cours d'utilisation. Le choix du jeu sera soumis aux limitations d'âge légal mentionné par le PEGI, ou à la limitation d'âge requis pour jouer indiquée sur les fiches descriptives des jeux.

Les séances sont encadrées par la/le médiathécaire qui donne les manettes des consoles, les casques et les jeux vidéo. Elle/Il est la seule personne habilitée à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problèmes techniques.

Les usagers pourront être autorisés à sauvegarder leur progression sur la console. Néanmoins, la médiathèque ne peut être tenue responsable en cas d'effacement de ces données.

Toute détérioration du matériel mis à disposition ou matériel non rendu engage la responsabilité de l'utilisateur, ou des parents pour les mineurs, qui devront remplacer le matériel à l'identique ou le rembourser au prix de la valeur marchande en cours.

Avant l'utilisation des jeux vidéo, l'utilisateur signe une feuille confirmant ainsi la prise de connaissance et le respect de la présente charte d'utilisation des jeux vidéo.

Le/la médiathécaire pourra mettre fin à la session en cas de comportement inadapté ou de non-respect de ces règles de fonctionnement.

